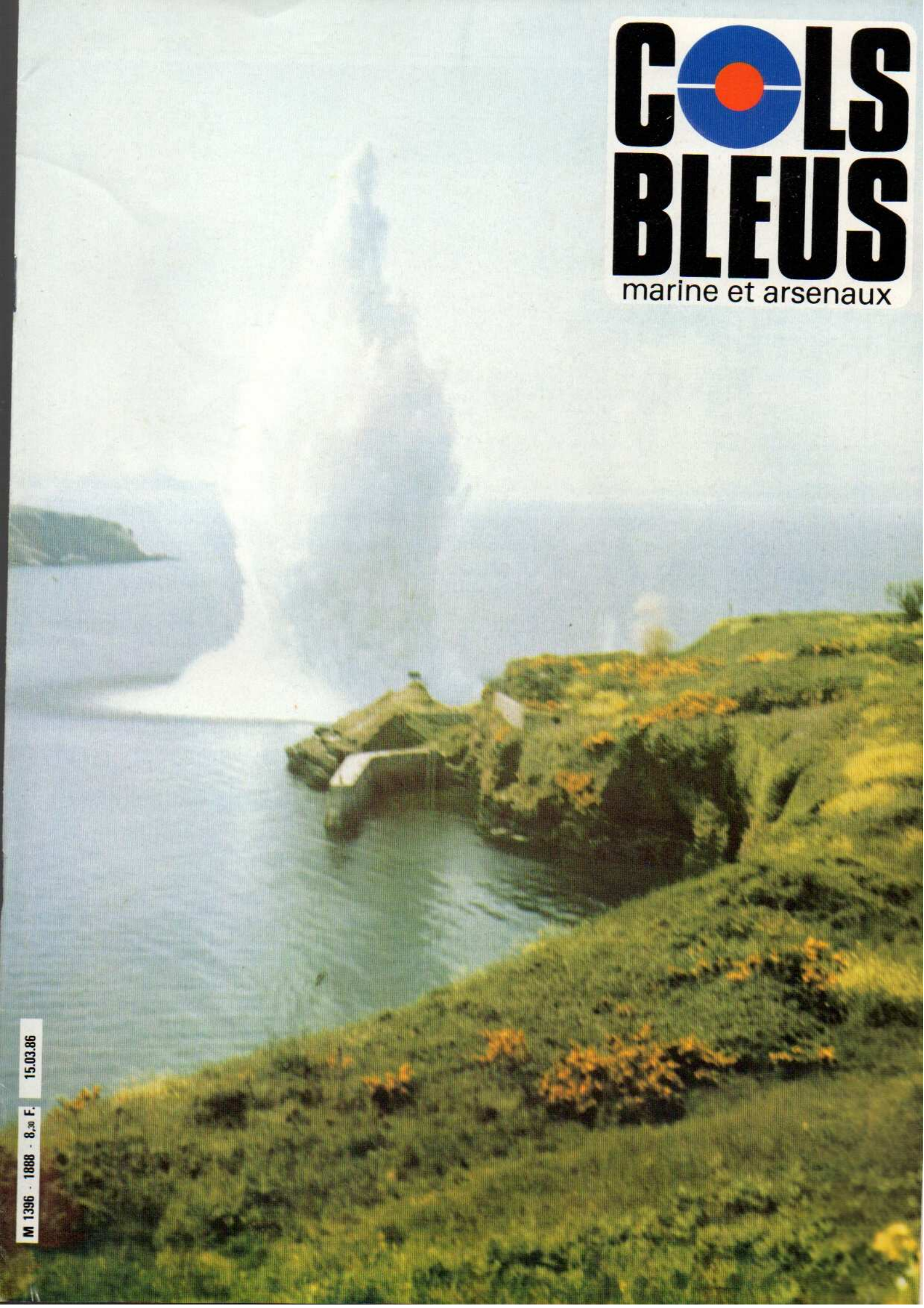


# COLS BLEUS

marine et arsenaux



M 1396 - 1888 - 8.<sup>30</sup> F. 15.03.86

## LA NOTATION

• Ce décret (référence in fine) s'applique aux militaires de carrière et aux militaires servant en vertu d'un contrat :

• La notation est une évaluation par l'autorité hiérarchique des qualités morales, intellectuelles et professionnelles du militaire, de son aptitude physique, de sa manière de servir pendant une période déterminée et de son aptitude à tenir dans l'immédiat et ultérieurement des emplois de niveau plus élevé.

Elle est traduite :

• par des appréciations générales,  
• par des niveaux de valeur ou par des notes chiffrées respectivement déterminés selon une échelle ou selon une cotation définie, dans chaque armée, ou formation rattachée, en fonction des corps qui la composent.

La notation est distincte des propositions pour l'avancement.

• Le militaire est noté à un ou plusieurs degrés par les autorités dont il relève.

Le nombre de degrés de notation et désignation des autorités correspondantes sont déterminés par le ministre chargé des armées en considération du corps, du grade, de la fonction du militaire et de l'organisation propre à chaque armée ou formation rattachée.

• Des règles d'harmonisation de barèmes quota ou normes d'appréciations, peuvent être fixées par le ministre, par armée ou formation rattachée, pour le classement par niveau de valeur ou dans l'attribution des notes chiffrées.

• Le militaire est noté au moins une fois par an.

Les notes et appréciations lui sont obligatoirement communiquées au premier degré de notation lors de l'entretien avec le notateur.

L'ensemble de la notation lui est communiqué lorsque celle-ci a été arrêtée par l'autorité notant en dernier ressort, au plus tard avant le début des travaux de notation de l'année suivante, si le militaire ne concourt pas pour un avancement

de grade au choix et avant le début des travaux des commissions d'avancement pour l'année à venir si le militaire concourt pour un avancement de grade au choix.

Chaque communication de notation est attestée par la signature de l'intéressé sur le document portant sa notation ou une copie certifiée conforme de ce document, celle-ci est classée au dossier de l'intéressé.

• Des arrêtés du ministre chargé des armées précisent les modalités de notation annuelle des militaires en service détaché. Ils fixent également les conditions dans lesquelles sont notés les militaires faisant l'objet d'une mutation entre deux notations militaires annuelles et les conditions dans lesquelles les notateurs mutés en cours d'année doivent noter leurs subordonnés avant leur départ.

Dans ce cas de mutation, la notation est communiquée à l'intéressé par son auteur et jointe à la notation annuelle.

• Le militaire peut demander la révision de sa notation selon la procédure ci-après :

Dans les huit jours suivant la communication de sa notation, il saisit d'une demande de révision soit l'autorité notant au premier degré, soit l'autorité notant en dernier ressort suivant que la notation contestée émane de l'une ou l'autre de ces autorités. Il doit rendre compte à son supérieur hiérarchique immédiat de la demande de révision formulée.

L'autorité saisie doit faire connaître sa décision au militaire concerné dans les meilleurs délais et si ce dernier concourt pour un avancement de grade au choix, au plus tard avant la réunion de la commission d'avancement, à l'autorité ayant le pouvoir d'arrêter le tableau d'avancement.

• Le premier ministre et le ministre de la Défense sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 1984 et sera publié au Journal officiel de la République française.

\_\_\_\_\_  
RÉFÉRENCE : Décret relatif à la notation n° 83-1252 du 31/12/83 DOC/PP N° 56 page 8041

## TELEX

### de la *Jeanne d'Arc* et du *Commandant Bourdais*

**E**N quittant Sydney, la *Jeanne d'Arc* et le *Commandant Bourdais* ont laissé derrière eux le célèbre Harbour Bridge mais les marins français ont conservé un excellent souvenir de leurs deux escales en Australie. La manifestation de Greenpeace qui a salué notre arrivée a donné une image originale de notre entrée dans le port.

Une traversée de quatre jours a conduit les bâtiments du groupe école vers la Nouvelle-Calédonie. En dépit de conditions météorologiques peu favorables, des exercices ont été menés avec l'avis *Commandant Blaison* en provenance de Nouméa et un *Gardian* de l'escadrille 9S stationnée à Tontouta. C'était une nouvelle occasion pour la *Jeanne d'Arc* d'opérer avec les appareils arrivés récemment en Nouvelle-Calédonie et dont les performances ont étendu les possibilités de surveillance dans le Pacifique ouest. A un exercice de lutte entre bâtiments de surface ont suc-

cédé des tirs d'artillerie, des exercices de défense aérienne et des ravitaillements à la mer. Huit officiers élèves ont été transférés sur le *Commandant Blaison* pour apprendre à mieux connaître un type de bâtiment à bord duquel certains d'entre-eux seront affectés à l'issue de l'école d'application. Les climats tropicaux sont susceptibles de caprices : ils ont salué à leur manière l'arrivée de la *Jeanne d'Arc* et du *Commandant Bourdais* en dépechant vers l'est de la Nouvelle-Calédonie deux dépressions tropicales modérées. La *Jeanne d'Arc* s'est ainsi retrouvée au mouillage dans la baie des Dames, près de Nouméa, pour ravitailler en combustible avant d'aller à quai. Le 8 mars en début de matinée, la *Jeanne d'Arc* a fait son entrée dans le port de commerce de Nouméa pour rejoindre à quai le *Commandant Bourdais*.

### du *Trident*

**A** l'aube du 4 mars le *Trident* franchissait les bouches du Dragon et pénétrait dans le golfe de Paria pour faire

escale à Port d'Espagne, capitale de Trinidad. Située à l'extrémité sud des petites Antilles et face au Venezuela, l'île de Trinidad a une population extrêmement diversifiée. Ici races et religions se sont mélangées au fil de l'histoire pour créer un état uni où domine la gentillesse. C'est elle plus que la géographie de l'île qui aura marqué l'escale du *Trident* car les contacts avec les Trinidiens furent permanents : le 4 mars à l'occasion d'une réception à bord puis, à l'ambassade de France et enfin à l'Alliance française où l'équipage presta renfort pour un soir à ceux qui travaillent pour le rayonnement de notre langue. A ces occasions, chacun noua des liens de sympathie que les officiers de garde ont pu mesurer au nombre des visiteurs chaque après-midi.

En reprenant la mer le 7 mars, pour rejoindre sa zone de patrouille habituelle au large de la Martinique le *Trident* saluait, en passant devant la base des coast guards de Staubles Bay, les marins qu'il avait côtoyés durant trois jours.